



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
11 OCTOBRE 2019

MEMBRES		
Afférents	Présents	votants
11	7	9

L'an deux mille dix-neuf, le onze octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BACQUE, maire.

Présents :

M. BACQUE Pierre
M. CAUBET Octave
M. CHAMPION Bernard
M. LAGARDE Jean-Marc
Mme JOLY Elisabeth
Mme LEFEVRE Françoise
Mme VERRECCHIA Brigitte

Pouvoirs :

M. AKRICH Christophe à M. LAGARDE Jean-Marc
M. DESPLANCHES Jean-Pierre à Mme VERRECCHIA Brigitte

Secrétaire de séance :

M. LAGARDE Jean-Marc

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 juin 2019
- 2) Mise à disposition de la salle polyvalente pour les réunions de campagnes électorales
- 3) Répartition du patrimoine du SIAVSE
- 4) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2 (ATTP2)
- 5) Décision modificative budgétaire (vente parcelle AB 147)
- 6) Renouvellement de l'assurance du personnel municipal
- 7) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR)
- 8) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 juin 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Mise à disposition de la salle polyvalente pour les réunions de campagnes électorales

Dans le cadre des élections municipales de 2020, M. le maire propose de mettre gracieusement à disposition la salle polyvalente pour y tenir réunion de campagne.

Cette mesure s'applique à chaque liste candidate déclarée et pour une seule réunion de campagne.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de prêt de la salle municipale.

3) Répartition du patrimoine du SIAVSE

M. Octave CAUBET explique que le Comité syndical du SIAVSE a adopté, par délibération 2019/01/05 du 9 août 2019, une méthode de répartition de ses biens propres et des conditions de liquidation dans le cadre de sa dissolution.

M. Octave CAUBET ajoute que chaque commune membre du SIAVSE doit désormais se prononcer sur cette délibération.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération 2019/01/05 du SIAVSE.

4) Création d'un poste d'adjoint technique principal 2 (ATTP 2)

M. le maire explique que la mairie a proposé un agent communal à l'avancement de grade.

Cette proposition a été validée par le Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Afin d'acter la promotion de cet agent, il convient de créer un emploi permanent d'ATTP 2.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'ATTP2.

5) Décision modificative budgétaire (vente parcelle AB 147)

M. le maire explique que la vente de la parcelle AB 147, en cours d'année, doit être intégrée au budget primitif 2019 pour son montant réel, soit 65 000 € (dont 5 000 € de frais d'agence).

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de décision modificative budgétaire.

6) Renouvellement de l'assurance du personnel municipal

M. le maire explique que le contrat-groupe du Centre de gestion de Seine-et-Marne (CDG77) arrive à terme le 31 décembre 2020.

Celui-ci garantit la commune contre les risques financiers encourus au titre de ses obligations à l'égard de ses personnels en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

M. le maire propose de reconduire ledit contrat pour une période de 4 ans.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat-groupe du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

7) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR)

M. Bernard CHAMPION explique que le local au-dessus de la cantine scolaire reste à aménager.

Le montant des travaux est estimé à 47 847.07 € TTC.

M. Bernard CHAMPION propose de solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre de son programme DETR 2020.

Cette dotation peut financer de 20% jusqu'à 80 % du cout HT.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement du local au-dessus de la cantine et la demande de subvention au titre de la DETR 2020.

8) Questions diverses

. Le Conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont fait de la fête de la St Loup 2019 un franc succès.

. M. le maire annonce que l'ouverture de la nouvelle épicerie est effective depuis aujourd'hui. Le commerçant est issu de la distribution de proximité et associé au réseau de l'enseigne « Proxi ». La municipalité invite la population à contribuer à la réussite de ce nouveau commerce dans le village.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h55*

Le Maire,

Pierre BACQUE

